

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 8-9

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'influence que cette erreur peut avoir, sur la répartition des tiges entre les diamètres et sur le volume, est démontrée par les graphiques ci-contre; ceux-ci représentent la répartition des tiges et du volume, dans une division, lors des inventaires de 1925 et de 1940 (mesurage de 2 en 2 cm). Les diamètres 20, 30, 40, 50 et 60 cm ont un nombre de tiges nettement supérieur à celui des diamètres voisins, spécialement à celui des diamètres précédents (18, 28, etc.), la supériorité des premiers s'étant constituée au détriment des seconds. Les variations de continuité sont encore plus nettes dans la répartition du volume. Il n'y a d'ailleurs pas que la répartition du volume qui est influencée, mais bien le volume lui-même; l'erreur — provoquée par le manque d'attention de la part des ouvriers — a été très importante lors de l'inventaire de 1925; d'après nos calculs, elle a atteint alors 6% du volume total. Lors du dernier inventaire, l'erreur n'a pas été complètement éliminée, bien que nous eussions averti les ouvriers qui ont procédé au dénombrement; elle est toutefois relativement faible.

Nous pouvons conclure de ces deux observations que :

- 1° le trait de griffe horizontal doit être préféré au trait vertical,
- 2° les compas forestiers ordinaires ne doivent pas être utilisés pour les dénombrements. Des compas spéciaux, pour le mesurage de 2 en 2 cm, doivent être construits selon le système du professeur *Knuchel*. Chacune des unités de la règle graduée doit être désignée par une couleur propre, le chiffre qui la désigne doit se trouver à l'intérieur de l'unité. Toutes les communes ne pouvant pas se procurer de tels compas, ceux-ci devraient être mis à disposition par les services cantonaux des forêts. *Edouard Rieben.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent.

Séance du 14 juin, à Berne.

Tous les membres sont présents, depuis l'appointé jusqu'au colonel, ainsi que M. *Rémy*, inspecteur cantonal des forêts, à Fribourg.

Décès. Est décédé, dernièrement, notre sociétaire M. *Christian Zinsli*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Reichenau.

Démissions. Ont donné leur démission de membre de la Société forestière suisse : MM. *Schmid Walter*, à Zurich; *Troillet*, conseiller d'Etat, à Sion; *von Arx Emile*, ancien inspecteur forestier communal, à Olten; *Müller-Kern*, à Winterthour.

Depuis le commencement de la guerre actuelle, nous n'avons plus reçu de nouvelles de la plupart de nos sociétaires étrangers, ce qui s'explique facilement. Aussi renouons nous, pour le moment, à interpréter ce silence comme une demande de démission. A eux tous, nous adressons l'expression de notre profonde sympathie.

Réunion annuelle. M. l'inspecteur forestier cantonal *Rémy* a le regret de devoir nous informer du fait que, dans les circonstances actuelles, le canton de Fribourg se trouve dans l'impossibilité d'assumer la tâche d'organiser la réunion usuelle de cette année. Il désire, d'autre part, que l'on conserve le choix de son canton pour la prochaine réunion normale.

Le comité décide d'attendre, pour le moment, de voir comment se dérouleront les événements, en particulier si la réunion projetée à Fribourg devra être remplacée, ou non, par une simple assemblée administrative. Une décision à ce sujet sera prise à la prochaine séance du comité.

Nombre des abonnés de nos périodiques. Comparé avec celui de l'an passé, ce nombre a diminué de 57 pour la « *Zeitschrift* » et est tombé à 952. Pour le « *Journal* », la diminution fut de 25, le nombre actuel étant de 539. La plus grosse part de cette diminution d'abonnements provient de l'étranger.

Séance du 22 juillet, à Berne.

Admissions. Sont admis comme nouveaux sociétaires : la commune bourgeoise de Bienne; M. A. Merz, ingénieur forestier, à Rüthi (St-Gall).

Réunion annuelle. Il est décidé d'organiser une simple réunion administrative pour l'expédition des affaires courantes et l'audition d'une conférence sur une question d'actualité. Elle aura lieu à Zurich, le 9 septembre. Nos sociétaires recevront une invitation à ce sujet, contenant la liste des matières à traiter.

Fonds en faveur de recherches forestières à l'E. P. F.. A la prochaine réunion annuelle, le comité permanent proposera de verser une somme de 2500 fr. à ce fonds, en voie de formation. — Il est pris connaissance des statuts de ce dernier.

La publication du professeur H. Knuchel, « Holzfehler », sera distribuée gratuitement à nos sociétaires. Une carte de commande à ce sujet sera annexée au prochain cahier de nos périodiques.

Tavannes, le 23 juillet 1940. Le secrétaire : E. Schönenberger.
(Trad.)

Comptes de 1939/40 et budget 1940/41.

Recettes	Budget 1939/40 Fr.	Comptes 1939/40 Fr.	Budget 1940/41 Fr.	Dépenses	Budget 1939/40 Fr.	Comptes 1939/40 Fr.	Budget 1940/41 Fr.
A. Société forestière.							
Cotisations des sociétaires	6.350	6.144, —	6.100	Comité permanent et commissions	1.000	788, 90	1.000
Subvention fédérale	4.800	4.800, —	4.800	Imprimés	100	73, 60	100
Abonnements:				Périodiques:			
Zeitschrift f. Forstwesen	4.600	4.139, —	4.000	Zeitschrift f. Forstwesen	11.000	9.968, 70	10.500
Journal forestier	2.400	2.224, 25	2.000	Journal forestier	7.500	6.847, —	7.000
Insertions	900	836, —	400	Subventions	350	300, —	300
Subventions diverses	600	450, —	600	Divers	50	150, 30	50
Intérêts et divers	350	628, 40	400	Excédent des recettes	—	1.093, 15	—
Excédent des dépenses	—	—	650	<i>Total</i>	20.000	19.221, 65	18.950
<i>Total</i>	20.000	19.221, 65	18.950				
B. Fonds pour publications.							
Subventions des cantons	3.100	3.185, —	3.000	Suppléments	2.000	933, 15	2.000
Vente des livres et suppléments	200	101, 55	400	Subventions à publications forestières	1.000	614, 50	1.000
Intérêts et divers	500	1.219, 55	450	Divers	800	227, 75	500
Excédent des dépenses	—	—	2.150	Subvention au fonds de recherches forestières de l'Ecole polytechnique	—	—	2.500
<i>Total</i>	3.800	4.506, 10	6.000	Excédent des recettes	—	2.730, 70	—
				<i>Total</i>	3.800	4.506, 10	6.000
C. Fonds pour voyages d'études (Fonds Morsier).							
Intérêts	650	599, 50	600	Excédent des recettes	—	599, 50	600

Fortune de la Société au 30 juin 1940.

A. Société forestière.

	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1939	10.064, 20
Excédent des recettes	<u>1.093, 15</u>
Solde au 30 juin 1940	<u>11.157, 35</u>

Dont: 8.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 2.141, 80 » carnet d'épargne à la » » » »
 1.015, 55 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
11.157, 35 fr.

B. Fonds pour publications.

	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1939	16.381, 45
Excédent des recettes	<u>2.730, 70</u>
Solde au 30 juin 1940	<u>19.112, 15</u>

Dont: 13.700, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 1.507, 60 » carnet de dépôt à la » » » »
 3.904, 55 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
19.112, 15 fr.

C. Fonds pour voyages d'étude.

(Fonds Morsier.)

	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1939	18.939, 10
Excédent des recettes	<u>599, 50</u>
Solde au 1 ^{er} juillet 1940	<u>19.538, 60</u>

Dont: 16.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 1.538, 60 » carnet d'épargne à la » » » »
 2.000, — » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
19.538, 60 fr.

Zurich, juillet 1940.

Société forestière suisse

Le caissier: *H. Fleisch.*